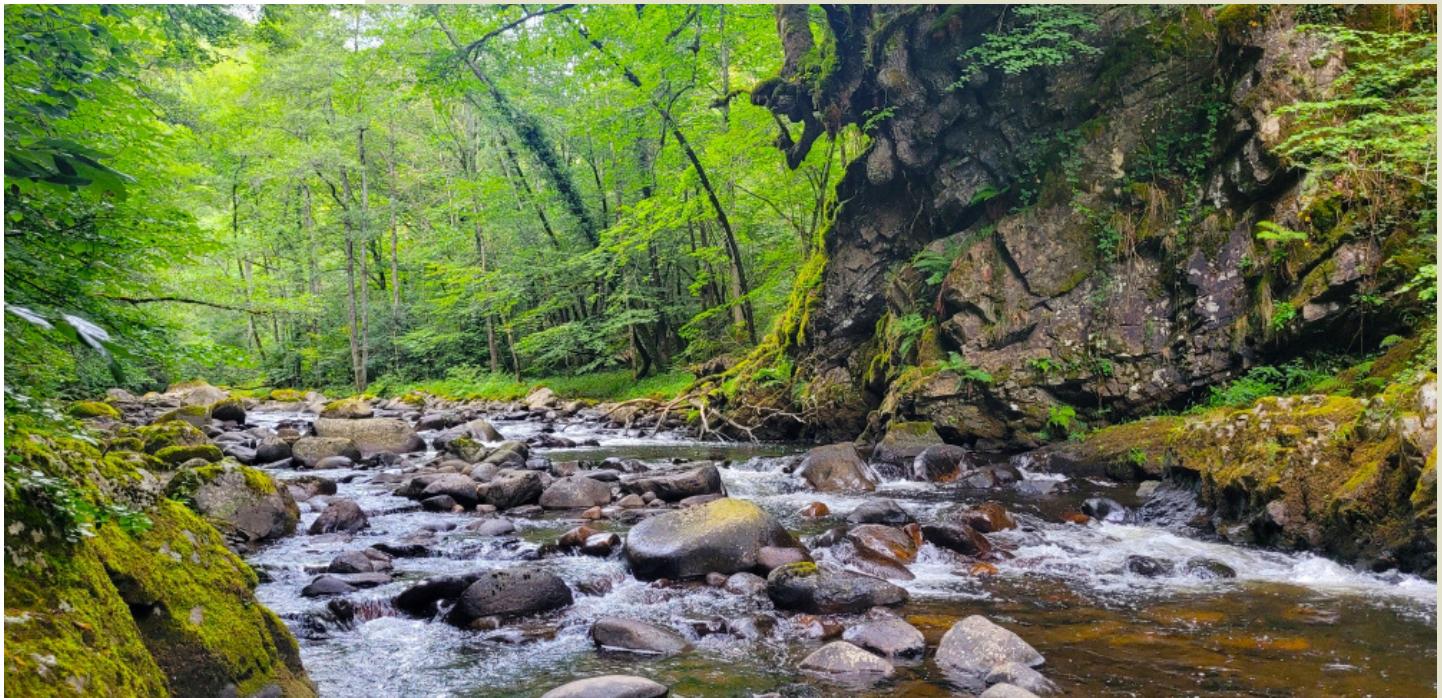


# SUR LE CHAMPS

Lettre d'information municipale de Champs s/Tarentaine - Marchal

\_ Août 2025 \_



Bienvenue



aux nouveaux champsois, champsoises  
Retrouvez toutes les infos et actualités  
sur  
[www.champs-marchal.org](http://www.champs-marchal.org)  
et suivez-nous sur facebook

# GRAND CONCOURS

## Les artistes amateurs à l'honneur



Compte tenu de leur vétusté, la Commune de Champs sur Tarentaine-Marchal a décidé de remplacer les panneaux de bienvenue situés aux entrées de la Commune.

Un concours destiné aux artistes amateurs habitants de la Commune ainsi qu'à ceux faisant partie de l'association des " Peintres de Champs" est ouvert.

Les prototypes seront présentés au secrétariat de la Commune selon un gabarit de 50 x 70 cm tous supports. Il s'agira de mettre en valeur l'identité de la Commune dans son ensemble sous ses aspects patrimoniaux et environnementaux.

Parmi les propositions recueillies, 4 projets seront retenus par un jury composé d'élus, de l'animateur, de peintres amateurs et d'artiste(s) professionnel(les).

Les projets sont à déposer en Mairie pour **le 15 Octobre**, les 4 projets sélectionnés seront reproduits en format 1,50 x 1m pour remplacer les anciens. Les récipiendaires seront mis à l'honneur et récompensés.

**Merci de retirer votre bulletin d'inscription au secrétariat de la Mairie.**



**Merci de votre participation !**



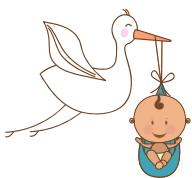
Champs sur Tarentaine-Marchal

# État-civil du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 30 juin 2024



## Décès

Juliette, Maria, Antoinette JOUVE veuve TISSANDIER le 11 janvier 2025 à Mauriac  
Claudine, Marie, Christine PRADEL veuve BESSON le 15 janvier 2025 à Aurillac  
Pierre, Denis, Henri TOURNADRE le 8 février 2025 à Mauriac  
Jean, Gabriel MAGUIN époux PAPON le 8 février 2025 à Champs sur Tarentaine  
Yvette, Anne, Marie BERNARD veuve BESSON le 18 mars 2025 à Mauriac  
Suzanne, Marie, Antoinette, Eugénie RABOISSON veuve GROUFFAUD le 29 avril 2025 à Bort les Orgues  
Catherine, Michèle TARIER épouse PICAVET le 24 mai 2025 à Clermont-Ferrand  
Jeanine, Madeleine COUSTEIX épouse JUILLARD le 26 mai 2025 à Riom-es-Montagnes



## Naissances

Flore THOMAS JEANNEAU le 5 Mai 2025  
César, Basile DEFOY le 8 juin 2025



## Mariages

Baptiste SERRE et Marjorie, Yvette, Louisette REYNAUD le 19 avril 2025  
Sandra, Myriam JUILLARD et Nicolas, Jean MAGNE le 20 avril 2025

## ANNUAIRE



### Secrétariat mairie de Champs sur Tarentaine

04 71 78 72 75

### Secrétariat mairie de Marchal

04 71 78 71 82

### Syndicat des eaux de la Haute Artense

04 71 69 03 92

06 85 02 49 69 (Service technique)

### Service Animation-tourisme

04 71 78 79 74

### Médiathèque Léon Gerbe

04 71 78 79 84

### Piscine municipale

04 71 78 70 71

### Camping municipal

04 71 78 71 25

## PERMANENCES



### À LA MAIRIE:

#### • Mission local des Hautes Terres

4<sup>eme</sup> mardi du mois de 9h30 à 12h

#### • Assistante sociale départementale

RDV au 04 71 78 04 74 le mardi de 9h à 12h



Merci à tous de respecter les jours d'ouverture et les règles de gestion que nous nous imposons.

### Route du Condier:

### Dépôt déchets verts

Lundi de 14h à 16h et samedi de 10h à 12h



Champs sur Tarentaine-Marchal

# Service technique, travaux



## Février

- Réparation toiture sacristie de Marchal
- Suivi des travaux STEP à Marchal



## Avril

- **Fleurissement, plantation.** Quelques 250 rosiers ont été plantés dans différents parterres des bourgs de Champs et Marchal
- Réfection de la façade nord de l'école primaire

## Juin

- **Epareuse (19 juin au 11 juillet)** : 1ère campagne de tonte des accotements des routes goudronnées. La 2ème campagne se fera en octobre.
- **travaux d'entretien et débroussaillage** des villages (de juin à octobre)
- **Ouverture de la piscine** : travaux de remise en eau, réfection carrelage



## Voirie

Les travaux 2024 ont été (enfin) achevés en juin. La programmation 2025 est attribuée et devrait débuter cet été.



## Mars

**Entretien espaces verts** : taille, tonte, broyage, ramassage feuilles mortes...



## Mai

- Appartement maternelle : changement des radiateurs, pose de volets roulants
- Maison de la chasse à Pérols : le terrassement a débuté fin avril, les ouvrages sont en cours à ce jour.



Champs sur Tarentaine-Marchal

# Service technique, travaux

## Piscine

**OUVERTURE du 01/07 au 31/08**



Etienne est le nouveau maître-nageur, Nadine est fidèle aux entrées et Antoine accompagne pour le suivi et les différentes analyses. De son côté Angélique assure l'entretien des locaux.

## Orage mini-tempête



Dans la soirée du mercredi 25 juin dernier, la commune a essuyé des forts coups de vent localisés. De nombreux dégâts ont été découverts au petit matin et les jours suivants... Tous les agents et certains élus ont œuvrés pour sécuriser et dégager les espaces publics dans un 1er temps. Néanmoins certaines personnes sont restées sans électricité pendant plusieurs jours à Embort, Montirin...

## Camping

**OUVERTURE du 01/06 au 30/09**



L'ouverture est effective depuis début juin. Cette année encore, Valérie et Tania se relaient pour la gestion et l'accueil des visiteurs désirant faire une halte dans notre secteur. les agents municipaux accompagnent au besoin pour les espaces verts, les petites interventions, les suivis des tontes et la taille des haies (du 15/08 au 15/03).



## POUR LA SÉCURITÉ DES USAGERS

Merci aux propriétaires mitoyens des passages publiques (trottoirs, rues) d'assurer un élagage respectueux et sécuritaire de leurs haies et des branches d'arbres débordants sur ces lieux.

## Brûlage des déchets verts



**Le brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit**

L'arrêté préfectoral du 27 mai 2025 allonge la période d'interdiction de la pratique de l'écoubage et du brûlage de déchets végétaux agricoles du 1er juin au 30 septembre.

Ces types de feux sont autorisés sous réserve de respecter des dispositions très précises (déclaration préalable en mairie, distances de sécurité, surveillance, etc.) pour appeler les interdictions permanentes en matière de feux dans le Cantal :

- Le brûlage des déchets verts à l'air libre
- Le brûlage des déchets ménagers

Cette interdiction concerne les particuliers, entreprises et collectivités territoriales, susceptibles de produire des déchets verts :

- l'herbe après tonte de pelouse
- Les feuilles mortes
- Les résidus d'élagage
- Les résidus de taille de haies et d'arbustes
- Les résidus de débroussaillage
- Les épluchures de fruits et légumes

Au-delà des troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée, ainsi que les risques d'incendies, le brûlage à l'air libre émet en effet de nombreux polluants en quantité importantes, dont les particules qui véhiculent des composés toxiques et cancérogènes.

en cas de non-respect de cette interdiction, une contravention de 450 € peut être appliquée (article 131-13 du code pénal)

## Élagage et entretien des haies en bordure de voies publiques



Les haies des propriétés privées qui bordent les routes peuvent se révéler dangereuses pour la sécurité :

- par la chute de branches mortes ;
- par l'entrave la circulation des piétons et véhicules ;
- par la réduction de la visibilité.

L'élagage est également nécessaire pour protéger les réseaux électriques et de télécommunication. Afin d'éviter ces difficultés, la commune rappelle aux propriétaires riverains qu'il **est obligatoire de procéder à la taille et à l'entretien des haies et plantations** en bordure de domaine public. La responsabilité d'un propriétaire pourrait être engagée si un accident survenait (articles 1382 et suivants du Code Civil).

### Rappel des obligations de taille et d'élagage des propriétaires riverains

Les riverains doivent obligatoirement :

-Élaguer ou couper régulièrement les plantations, arbres, arbustes, haies, branches et racines à l'aplomb des limites des voies publiques ou privées, avec une hauteur limitée à 2 mètres, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie).

-Les branches et la végétation ne doivent pas toucher les conducteurs (EDF, téléphonie, éclairage public).

-Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière).

Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire. (Décret du 26 août 1987).



# Infos, annonces...

## Les transports dans notre département

CETTE RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2025 NOUS AVONS EU DEUX GRANDES NOUVEAUTÉS



**Un accès illimité au réseau La Région vous transporte :**

Tout les élèves, de la maternelle au lycée, auront accès sans supplément à l'ensemble du réseau La Région vous transporte (cars Région, cars Région Express, ainsi que les cars et les trains TER Auvergne-Rhône-Alpes) pour leurs déplacements de loisirs dans toute la région.

**La gratuité pour tous les élèves de primaire :**

Le transport scolaire sera gratuit pour tous les enfants de maternelle et élémentaire, sur l'ensemble des 11 départements. Cette offre est uniquement applicable aux élèves transportés par La Région. Quelques lignes cars Région avec des spécificités ne sont pas comprises.



## Registre communal des personnes vulnérables

### INSCRIVEZ-VOUS !

**Les personnes âgées de plus de 65 ans ainsi que les personnes vulnérables (personnes handicapées, isolées....) qui le souhaitent, sont invitées à se faire recenser auprès de la Mairie de Champs sur Tarentaine-Marchal.**

Cette démarche est volontaire. Elle peut être réalisée par l'intéressé(e), son représentant le gal ou un proche.

Ce registre nominatif a pour objectif de permettre, en cas de déclenchement du plan d'alerte ou d'urgence, une intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès de cette population.

**S'inscrire au secrétariat de mairie au 04.71.78.72.75 ou contact@champs-marchal.org**

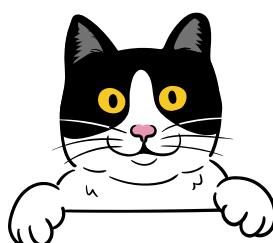
## Campagne de stérilisation



**Une campagne de stérilisation et d'identification des chats libres et sauvages sur notre commune débutera le 15 septembre 2025.**  
**Cette campagne est menée en partenariat avec la fondation 30 Millions d'amis.**



### Nos amis les bêtes



Nos animaux de compagnies les chats sont fort sympathiques mais ont une tendance naturelle à « divaguer » pouvant créer des désordres ou autres situations embarrassantes entre voisins. Il est de notre responsabilité en tant que propriétaires de garder un œil sur nos amis à poils afin d'éviter tout accident, dommage ou gêne : chats en chaleur, chats non stérilisés qui entraînent des dommages ou gêne, des naissances incontrôlées, la prolifération de maladies entre individus, les bagarres, les marquages de territoire par l'urine.

**Les adopter, c'est les aimer et s'en occuper !**



Champs sur Tarentaine-Marchal

# À savoir...

## Vide-maison



Pour vos vide-maisons, pensez à remplir la déclaration (cerfa n° 13939\*01) en mairie **15 jours avant la date prévue** ; concernant les vides greniers sur le domaine public la déclaration doit être effectuée 3 mois avant.

## Encombrants



La collecte des encombrants : bois, plastiques, appareils électroménagers et la ferraille est prévue dans le **courant du mois d'octobre**

## Ordures ménagères



### RAPPEL DATES À RETENIR

Du 1er juin au 30 septembre : collecte une fois par semaine  
Du 1er octobre au 31 mai : Collecte une semaine sur deux.

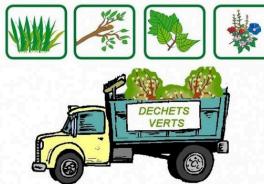
## Projets de travaux



Vous avez des projets de travaux pour vos bâtiments...**pensez à les déclarer !**

Même les petits travaux comme le changement de fenêtres, la pose d'un portail, la modification de façade ou l'installation d'un abri de jardin nécessite une déclaration préalable (cerfa n° 16702\*01). Avant de commencer, un simple passage en mairie vous évitera bien des soucis !

## Ramassage déchets verts



Ce service de ramassage proposé par la municipalité se fait à la main. Ce n'est en aucun cas la possibilité pour certains l'occasion de faire

“un ménage de printemps” ou de « déménagement ! **Merci de respecter le personnel technique en limitant le volume et le poids des déchets verts déposés sur les trottoirs les 1ers et 3èmes lundis du mois.**

## Prochain Rendez-vous



**SAMEDI 18 OCTOBRE**

**de 10h30 à 12h**

**Permanence à la mairie**

Pour vous accompagner dans vos demandes d'aides concernant l'habitat (isolation, moyen de chauffage...)

Renseignements et RDV au :

04 71 45 62 12



**LUNDI 20 OCTOBRE**

**de 16h à 19h**

**salle H. Moins**

**Privilégier le RDV :**

**dondesang.efs.sante.fr**  
**ou au 04 78 65 63 63**



Champs sur Tarentaine-Marchal

# Rappelons-nous...



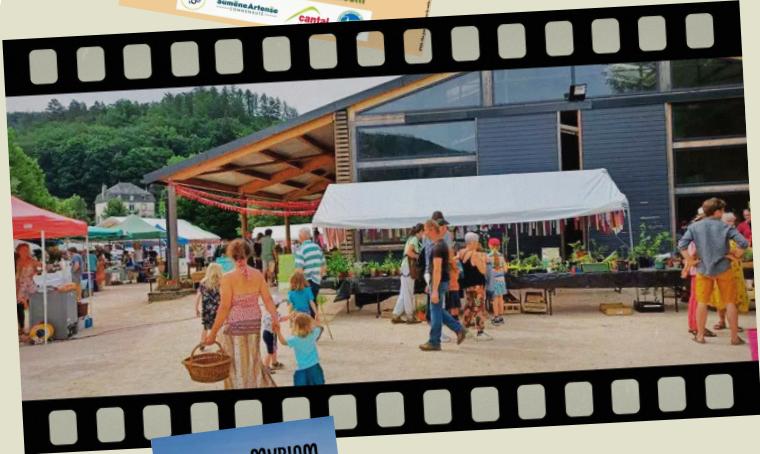
Mars  
“Hibernarock”



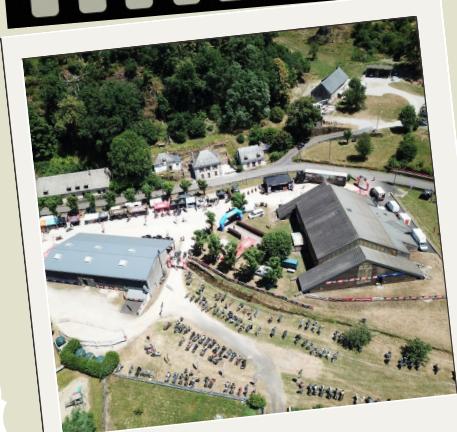
MAI  
“Carrefour du blues”



MAI  
“Rencontre autour  
des plantes”



JUIN  
“Dédicace Gilles Grouffaud”



JUIN  
“Motos Trail Adventure”



JUIN  
“Marchal’Fest”



# Rappelons-nous... et en ce moment

JUILLET

“Commémoration 1er juillet au Soumailles”



“Fête du 14 Juillet”



## MARCHAL Veillées Gourmandes

2025  
Les Mercredis soir  
à partir de 19h

9 juillet  
23 juillet  
6 août  
27 août

- Producteurs de Pays -
- Restauration sur place -
- Animation musicale -
- Buvette des associations -



15 Août : Fête Patronale



JUILLET

“Festival C'Mouvoir”



## En ce moment



Champs sur Tarentaine-Marchal

10

# Évènements du moment et à venir



**"Fête du village"**  
Le 17 août



**"Fête de la moule"**  
avec La Plaine sur mer  
Le 6 septembre



**"Fête de la Saint-Rémy"**  
Le 27-28 septembre



**"Blind Quest" à la Médiathèque**  
Le 3 Octobre



**"Soirée Moules-frites"**  
Le 8 novembre



**"Soirée Moules-frites"**  
Le 15 novembre





Champs sur Tarentaine-Marchal



**Conception et impression de la lettre d'information par la Mairie**